Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 9

Vorwort: Le drame des enfants-soldats
Autor: Adam, Bernard

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Septembre 2001

Pages

Editorial

Le drame des enfants-soldats 3

Armée XXI

Projet du Plan directeur de l'armée (3) 6

Renseignement

Changements dans le service de renseignements 11

Conduite

Le chef et la critique 15

Protection de la population

Etats-majors civils de conduite 19

Conduite

Anatomie de la défaite (2) 24

Ethique

Sur la torture (2) 29

Tactique

Contrôle des zones urbanisées 35

Eurosatory

Munitions: nouveaux besoins 40

Histoire

La Suisse préservée d'une invasion allemande (3) 44

Analyse

Le TPI 49

Compte rendu

Deux dictionnaires de stratégie 51

Nouvelles brèves 54

SSO: comité central I-II

RMS-Défense Vaud III-VI

Le drame des enfants-soldats

Aujourd'hui, 300000 enfants-soldats sont mobilisés dans les conflits armés. La plupart d'entre eux ont entre 15 et 18 ans, mais le recrutement commence parfois dès 10 ans. Dans la plupart des pays, l'âge légal du droit de vote a été fixé à 18 ans. C'est aussi le moment qui marque le passage à l'âge adulte selon la définition générale de l'enfant, telle qu'elle a été énoncée dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies de 1989.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui entrera bientôt en vigueur, précise que l'âge minimum d'enrôlement des enfants sera de 18 ans. En 1998, le secrétaire général des Nations unies a décidé de fixer l'âge minimum de 18 ans (et de préférence 21 ans) pour le recrutement des Casques bleus déployés dans les opérations de maintien de la paix. En revanche, il y a encore 48 pays qui autorisent et parfois encouragent l'engagement de soldats de moins de 18 ans. Parmi ceux-ci, on relèvera les Etats-Unis et 11 Etats membres de l'Union européenne…

Au-delà de l'aspect juridique, il faut bien constater que le drame des enfants-soldats est une des conséquences de l'évolution technologique des armements légers. Une des «qualités» des armes légères est leur faible poids et leur manipulation «tellement aisée qu'un enfant peut l'utiliser», selon les propos mêmes d'un marchand d'armes. Une simple pression sur la détente permet de tirer une rafale de plusieurs projectiles.

Les conséquences sont doubles. D'une part, des enfants soldats utilisant des armes légères deviennent meurtriers. Certains estiment d'ailleurs qu'ils sont plus manipulables et plus performants que des adultes… D'autre part, ils constituent à leur tour des cibles vulnérables. De plus, dans certains pays en conflit, tous les enfants deviennent suspects.

Bien que, juridiquement, les pays industrialisés ne sont pas à l'abri des critiques, il est vrai que l'enjeu véritable se situe dans les pays en développement, trop souvent victimes de conflits armés.

Il est donc urgent de mener un double combat. D'une part, faire évoluer le droit international vers une norme juridique condamnant l'utilisation des enfants-soldats dans les combats. D'autre part, lutter contre la prolifération des armes légères et contre l'illusion des victoires par la force des armes.

Cela nécessite une évolution des mentalités. Il s'agirait de passer de la «culture de violence», malheureusement encore dominante aujourd'hui, à une «culture de paix», privilégiant

le respect de l'autre, le dialogue, la négociation, la médiation et le règlement pacifique des conflits.

A tous les niveaux. Dans nos pays riches, il ne serait pas inutile de réfléchir à l'impact potentiel des jeux et jouets guerriers sur le développement des plus jeunes. Souhaitons que demain, lorsqu'ils accéderont à des postes de responsabilité, ils soient convaincus de l'importance du contrôle strict et de la limitation des transferts d'armements vers les zones instables.

Bernard Adam[1]

[1] *Directeur du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP),* Bulletin d'information *4/2000.*

Le spécialiste du bivouac civil

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

LAUSANNE
26, avenue de la Gare 021 / 311 11 11
Gal. Benjamin-Constant 021 / 331 55 55

GENÈVE
9, place du Molard 022 / 312 53 53

NYON 51, chemin d'Eysins 022 / 990 90 90
AUBONNE 2, route Neuve 021 / 807 15 15
MORGES 11, rue de la Gare 021 / 804 79 79
YVERDON 39, rue de la Plaine 024 / 424 24 24
VEVEY 37, rue de la Madeleine 021 / 925 70 70
MONTREUX 5, rue du Théâtre 021 / 965 44 44
MONTHEY 3, rue de Venise 024 / 473 88 88

SYNTHESE